PARIS, le 25/04/2002

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DU RECOUVREMENT ET DU SERVICE DIRRES

LETTRE CIRCULAIRE N° 2002-106

OBJET: Modification du champ d'application du Versement Transport (art. L. 2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Précision sur le périmètre des transports urbains de la Communauté de Communes de l'Agglomération ORLEANAISE étendu aux communes de BOU et CHANTEAU depuis le 1er janvier 2001.
- Le versement transport fixé au taux de 1,75% est inchangé et applicable à ces communes depuis le 1er janvier 2001.
- A compter du 1er janvier 2002, transformation de la Communauté de Communes de l'Agglomération ORLEANAISE en Communauté d'Agglomération ORLEANAISE.
- Changement de coordonnées bancaires de la Communauté d'Agglomération ORLEANAISE.

TEXTE A ANNOTER: Lettre circulaire n° 2000-080 du 21/07/2000.

Par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2000, le périmètre des transports urbains de la Communauté de Communes de l'Agglomération ORLEANAISE (identifiant n° 9304501) a été étendu aux communes de BOU et CHANTEAU au 1^{er} janvier 2001.

Le versement transport fixé au taux de 1,75% est applicable à ces communes depuis le 1^{er} janvier 2001.

Par arrêté préfectoral du 27 décembre 2001, la Communauté de Communes de l'Agglomération ORLEANAISE se transforme en Communauté d'Agglomération ORLEANAISE.

Le numéro d'identifiant attribué à cette communauté d'agglomération est le numéro 9304503.

Les informations relatives au champ d'application au recouvrement et reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT

(articles L.2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté d'agglomération ORLEANAISE

COMMUNES CONCERNEES		TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- BOIGNY-SUR-BIONNE - BOU - CHANTEAU - CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) - CHECY - COMBLEUX - FLEURY-LES-AUBRAIS - INGRE - MARDIE - MARIGNY-LES-USAGES - OLIVET - ORLEANS - ORMES - SAINT-CYR-EN-VAL - SAINT-DENIS-EN-VAL - SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN - SAINT-JEAN-DE-BRAYE - SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE - SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN - SARAN - SEMOY	(Insee 45034) (Insee 45043) (Insee 45072) (Insee 45075) (Insee 45089) (Insee 45100) (Insee 45147) (Insee 45169) (Insee 45194) (Insee 45197) (Insee 45232) (Insee 45232) (Insee 45234) (Insee 45235) (Insee 45272) (Insee 45274) (Insee 45282) (Insee 45284) (Insee 45285) (Insee 45286) (Insee 45298) (Insee 45302) (Insee 45308)	1,75%	01/04/1997 01/01/2001 01/01/2001 01/01/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997 01/04/1997	URSSAF D'ORLEANS

Bénéficiaire du versement transport : Communauté d'Agglomération ORLEANAISE

Espace Saint Marc

5, Place du 6 juin 1944 –B.P. 95801 45058 ORLEANS CEDEX 1

Identifiant: 9304503

Comptable dont dépend le bénéficiaire : Trésorerie d'ORLEANS Municipale

Place Etape 45000 ORLEANS BDF ORLEANS

30001 00615 C451 0000000 56